

COMMUNIQUE



Numéro 07/13

Le 28 mars 2007

Diffusion immédiate

Report de la convocation des assemblées générales d'Eurotunnel

Par ordonnance du 27 mars 2007, le Tribunal de commerce de Paris a décidé d'étendre au 15 juin 2007 le délai imparti à Eurotunnel pour convoquer les assemblées générales d'approbation des comptes des exercices 2005 et 2006.

Eurotunnel rappelle que la continuité de l'exploitation des sociétés Eurotunnel SA et Eurotunnel PLC dépend directement de la réussite de la mise en œuvre de la réorganisation objet du Plan de Sauvegarde, et en particulier des opérations de recapitalisation de ces sociétés.

Ces opérations ne peuvent être réalisées qu'en cas de réussite de l'OPE, d'où le report de date.

Contact presse :

Mady Chabrier : 01.55.27.35.43

Contact analystes et investisseurs :

Michael Schuller : +44 (0) 1303 288 749

La direction de la communication d'Eurotunnel reste joignable en dehors des heures ouvrables

et notamment le week-end au : + 33 (0) 3 21 00 69 00

www.eurotunnel.com

Eurotunnel gère l'infrastructure du Tunnel sous la Manche et exploite deux types de navettes, des navettes fret transportant des camions et des navettes passagers transportant des voitures et des autocars entre Coquelles (France) et Folkestone (Grande-Bretagne). Eurotunnel perçoit aussi des péages de la part de compagnies ferroviaires qui utilisent le Tunnel (Eurostar pour les passagers ferroviaires ; la SNCF et EWS pour les trains de marchandises). Eurotunnel est cotée à Paris, Londres et Bruxelles.